



# Bilan Régional - Synthèse

## *Espaces verts et Gestion différenciée*

### État des lieux des pratiques et perspectives

Nord Nature Chico Mendès  
7 rue Adolphe Casse, 59000 Lille - 03.20.12.85.00  
[contact@nn-chicomendes.org](mailto:contact@nn-chicomendes.org)



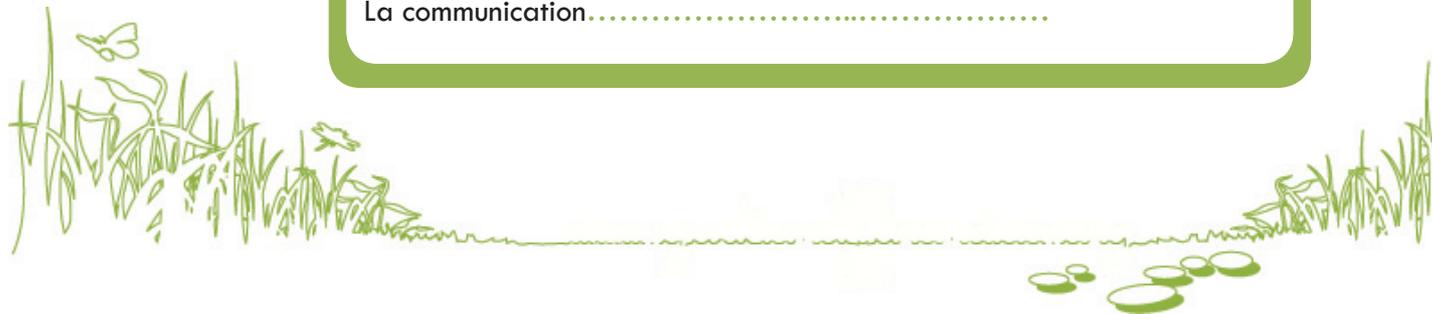
## Remerciements

Avant toute chose, nous tenons à remercier l'ensemble des collectivités et des personnes qui nous ont permis de mener à bien cette étude.

Nous apportons tous nos remerciements aux communes de la région Nord-Pas-de-Calais et à leurs représentants sans qui les analyses développées tout au long de cette étude n'auraient pu être possibles.

## Sommaire

Présentation de l'étude et méthode .....	
La pratique de la gestion différenciée.....	
Le fleurissement.....	
Les techniques d'entretien des espaces verts.....	
L'utilisation de produits phytosanitaires en Région.....	
La Charte d'entretien des espaces publics.....	
La gestion de la ressource en eau.....	
La prise en compte de la biodiversité.....	
La communication.....	



## Présentation de l'étude

La région Nord-Pas-de-Calais représente certainement l'un des territoires français où la mise en application des principes de la gestion différenciée s'est la plus généralisée ces dernières années. Une prise de conscience générale relativement ancienne en est à l'origine du fait que l'urbanisation galopante et les méthodes de gestion des espaces verts qui l'accompagne participent largement à la dégradation de l'environnement régional. Des villes pionnières ont donc entamé une réflexion afin de limiter ces nuisances en mettant en œuvre une politique environnementale volontariste s'appuyant sur le monde associatif et ses réseaux. Depuis lors, la diffusion massive de l'information et l'accompagnement des collectivités n'ont cessé de croître.

La Mission Gestion différenciée a donc lancé cette étude en 2012-2013 afin de réaliser un nouvel état des lieux de la pratique de la gestion différenciée en Nord-Pas-de-Calais. Les objectifs étant de mieux cerner l'évolution des pratiques de gestion et d'entretien des espaces verts en région mais aussi d'appréhender les marges de progression possibles. L'enquête a aussi pour but de dresser un bilan régional des pratiques de désherbage en zone non-agricole, et de mesurer le degré de réceptivité des collectivités aux différents outils élaborés régionalement de manière à atteindre les objectifs fixés par le plan Ecophyto 2018.

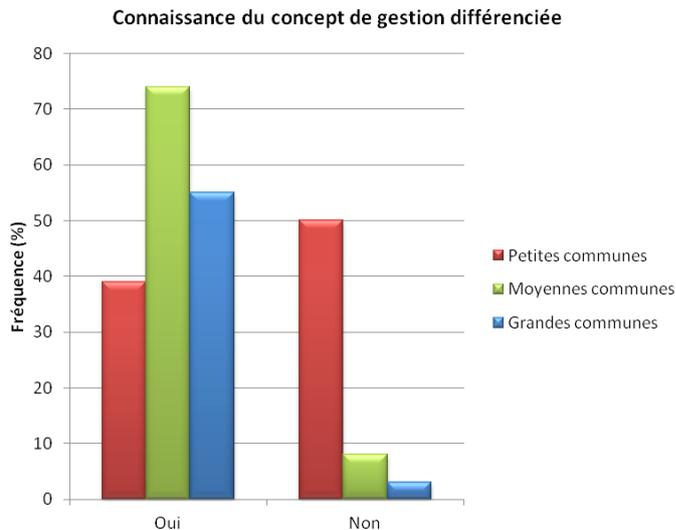


## Méthode

Cette étude a été menée au moyen d'une enquête statistique sous la forme d'un questionnaire envoyé à un échantillon représentatif de communes de la région. La population concernée par cette enquête est constituée des collectivités de la région distinguée en trois catégories : les grandes collectivités (plus de 10 000 habitants), les moyennes collectivités (entre 2 000 et 10 000 habitants) et les petites collectivités (moins de 2 000 habitants) qui présentent des caractéristiques distinctes en matière de gestion et d'entretien de leurs espaces verts. Deux questionnaires distincts ont été rédigés, le premier a été adressé aux grandes et moyennes collectivités et l'autre, plus simplifié, aux petites collectivités. Le questionnaire a permis d'obtenir des données sur de nombreux domaines tels que la typologie des espaces verts composant la commune, les pratiques de gestion des espaces verts, les pratiques en termes d'utilisation de pesticides et de gestion de l'eau, la formation du personnel, la prise en compte de la biodiversité dans la commune ou encore la communication. Ainsi, 58 grandes communes, 82 moyennes et 88 petites communes ont participé à l'étude permettant ainsi d'obtenir une couverture régionale de 71.6% pour les grandes communes, 26.6% pour les moyennes et 7,6% pour les petites communes (soit 14,8% des communes de la région). Le taux de réponse est significatif et permet d'extrapoler les résultats obtenus à l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais.



# La pratique de la gestion différenciée

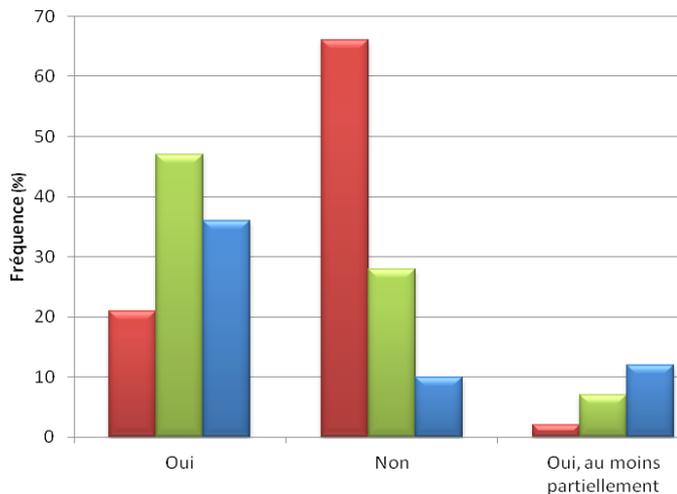


**7/10**  
sur 10 communes connaissant la  
gestion différenciée,  
7 la pratique



# La pratique de la gestion différenciée

Pratique de la gestion différenciée dans les espaces verts



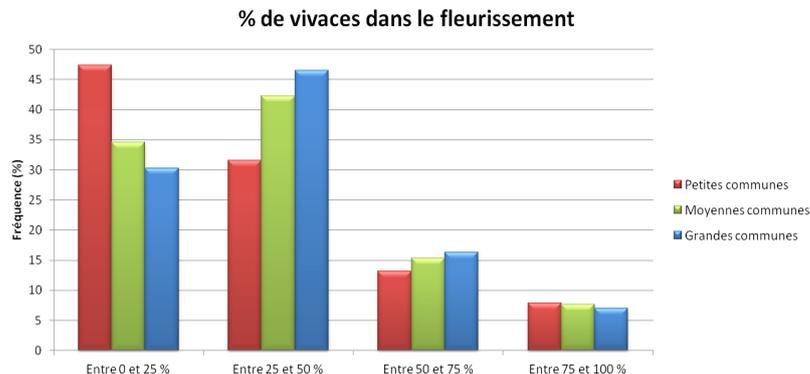
Entre 2006 et 2010, un véritable boom du nombre de grandes et moyennes communes ayant adopté la gestion différenciée est observé.

Lorsque la gestion différenciée n'est pas pratiquée, les raisons exposées sont en grande majorité le manque de moyens humains et le manque de formation et d'information sur le sujet.

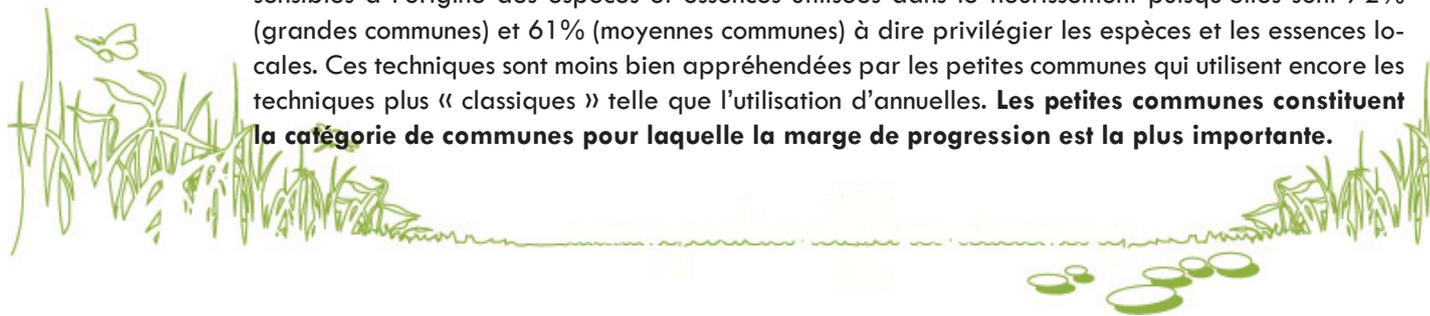
Le niveau de connaissance de la gestion différenciée s'est nettement amélioré ces dernières années et sa pratique s'est considérablement répandue. La gestion différenciée est le mode de gestion le plus utilisé dans les grandes et les moyennes collectivités.

# Le fleurissement

Le fleurissement à base de vivaces n'est pas encore assez présent mais sa proportion est en constante évolution.

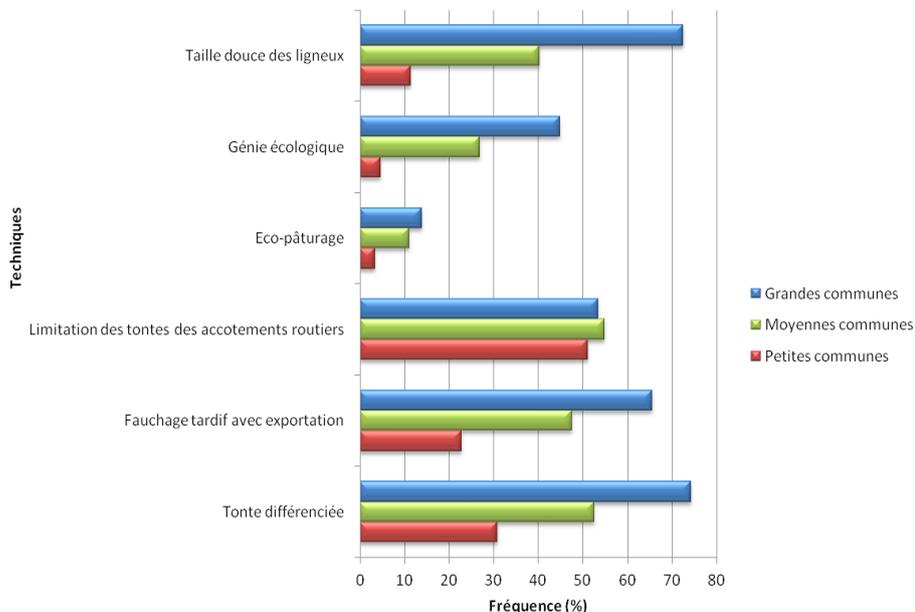


De nombreuses techniques de végétalisation sont apparues avec la gestion différenciée telles que les prairies fleuries, les plantes grimpantes ou encore les arbustes à fleurs. Les communes sont sensibles à l'origine des espèces et essences utilisées dans le fleurissement puisqu'elles sont 72% (grandes communes) et 61% (moyennes communes) à dire privilégier les espèces et les essences locales. Ces techniques sont moins bien appréhendées par les petites communes qui utilisent encore les techniques plus « classiques » telle que l'utilisation d'annuelles. **Les petites communes constituent la catégorie de communes pour laquelle la marge de progression est la plus importante.**



# Les techniques d'entretien des espaces verts

Techniques de gestion et d'entretien



L'éco-pâturage et le génie écologique sont deux techniques qui gagneraient à être mieux connues et davantage diffusées au niveau de la Région.

**La pratique du fauchage tardif avec exportation et son intérêt écologique semblent encore mal compris par les collectivités même si celle-ci est beaucoup utilisée.**

Le plan de gestion des espaces verts n'est pas un outil très répandu. On constate une évolution importante à partir de 2006 du nombre de moyennes et grandes communes qui disposent de plans de gestion des espaces verts.

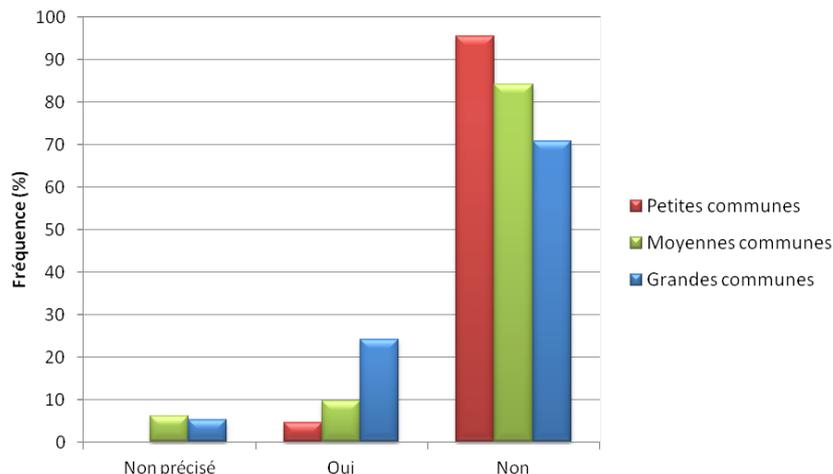
# L'utilisation des produits phytosanitaires en Région



Le DAPA a été remplacé  
par le CERTIPHYTO

Ce certificat est obligatoire pour les  
agents techniques des collectivités man-  
ipulant les produits phytosanitaires  
depuis  
le 1ER OCTOBRE 2014.

Titulaires du DAPA

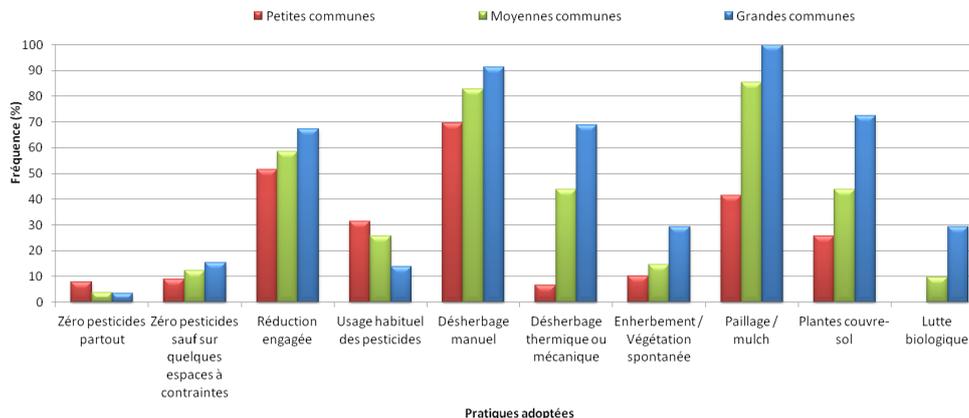


Au vu des chiffres énoncés, un important effort de formation des agents techniques est indispensable, d'autant que les données indiquent que pratiquement toutes les collectivités interrogées utilisent des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts.

La formation à l'utilisation des pesticides dans les communes est également insuffisante avec 81% des grandes communes, 46,3% des moyennes communes et 19,1% des petites communes qui ont formé leur personnel technique.

# L'utilisation des produits phytosanitaires en Région

Pratiques en matière d'usage ou de non-usage des pesticides

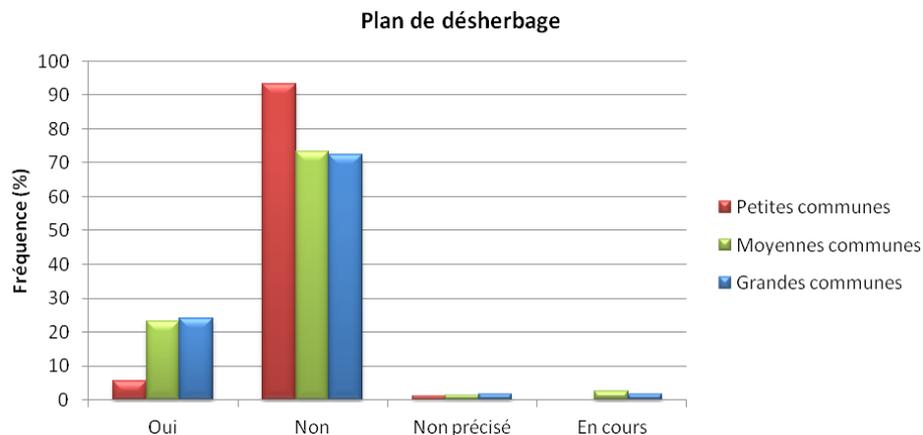


On note une différence entre la perception et le discours affiché par certains répondants et les pratiques réelles d'entretien. Un nombre élevé de communes prétendent se rapprocher du zéro pesticides (« zéro pesticides sauf sur quelques espaces à contraintes ») alors qu'ils appliquent toujours des produits phytosanitaires sur une part importante (30% ou plus) de leur territoire. Cela met en lumière la méconnaissance et la non prise en compte de la législation et rappelle une fois de plus l'importance de la sensibilisation et de la formation sur ces questions.

**Certaines techniques sont plus utilisées telles que le désherbage manuel, le désherbage mécanique ou thermique et le paillage tandis que d'autres gagnent à être mieux connues et diffusées comme l'enherbement/la végétation spontanée, les plantes couvre-sol et la lutte biologique.**



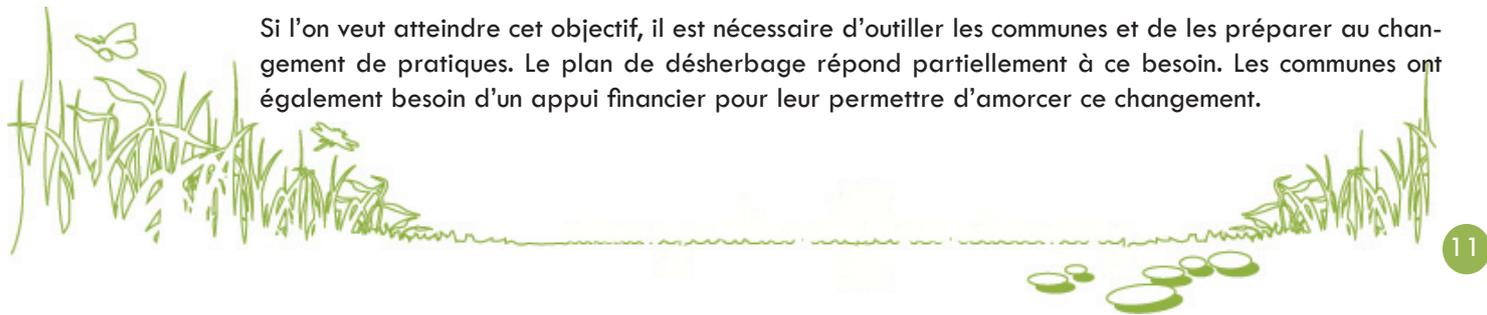
# L'utilisation des produits phytosanitaires en Région



Le plan de désherbage est un outil actuellement très peu utilisé en Région. Il y a lieu d'encourager davantage la réalisation de tels plans afin de réduire, voire abandonner, l'utilisation des produits phytosanitaires et éviter les risques de transfert.

La loi Labbé, votée, le 23 janvier 2014, prévoit l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts, promenades et forêts à partir du 31 décembre 2016.

Si l'on veut atteindre cet objectif, il est nécessaire d'outiller les communes et de les préparer au changement de pratiques. Le plan de désherbage répond partiellement à ce besoin. Les communes ont également besoin d'un appui financier pour leur permettre d'amorcer ce changement.



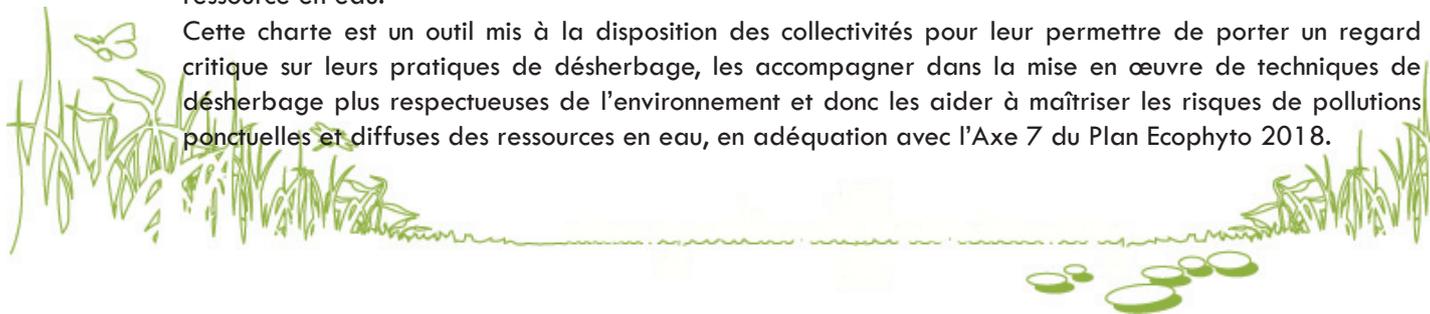
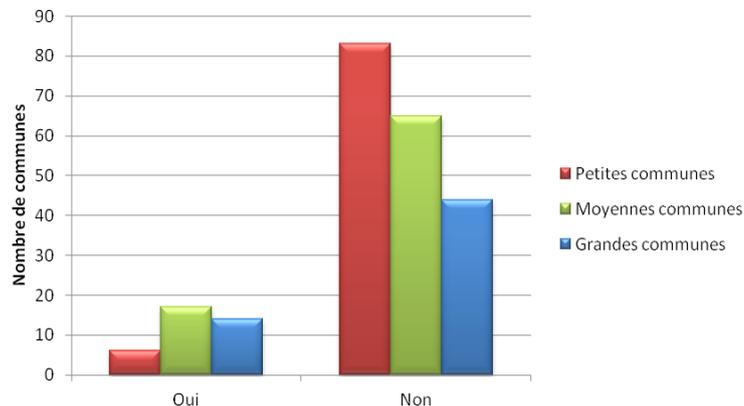
# La Charte d'entretien des espaces publics

**L'outil est encore méconnu de nombreuses communes. Des moyens supplémentaires devraient être déployés pour promouvoir davantage la Charte et appuyer les communes dans le suivi-évaluation de leurs pratiques en vue de leur amélioration.**

Dans le but d'atteindre l'objectif ambitieux d'une réduction de l'ordre de 50% du volume de produits phytosanitaires utilisés en France (y compris en zone non-agricole), l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais encouragent, au travers de la Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les collectivités régionales à modifier leurs pratiques de désherbage. Les encouragements sont d'autant plus forts lorsque les territoires incluent des zones prioritaires quant à la ressource en eau.

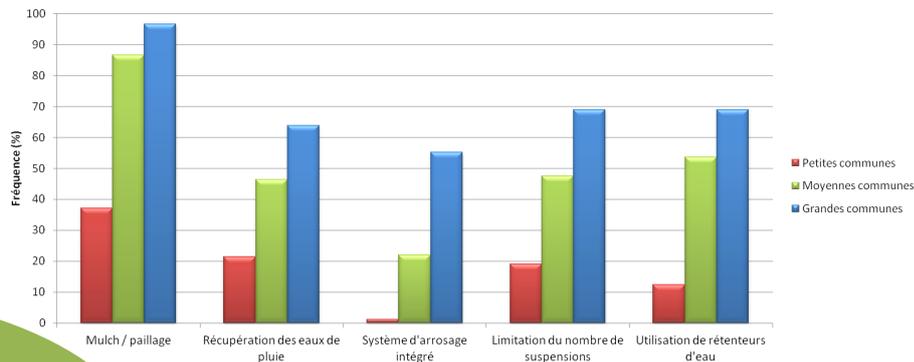
Cette charte est un outil mis à la disposition des collectivités pour leur permettre de porter un regard critique sur leurs pratiques de désherbage, les accompagner dans la mise en œuvre de techniques de désherbage plus respectueuses de l'environnement et donc les aider à maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, en adéquation avec l'Axe 7 du Plan Ecophyto 2018.

Signataires de la charte de l'Agence de l'Eau



# La gestion de la ressource en eau

Mesures de limitation de l'utilisation de la ressource en eau



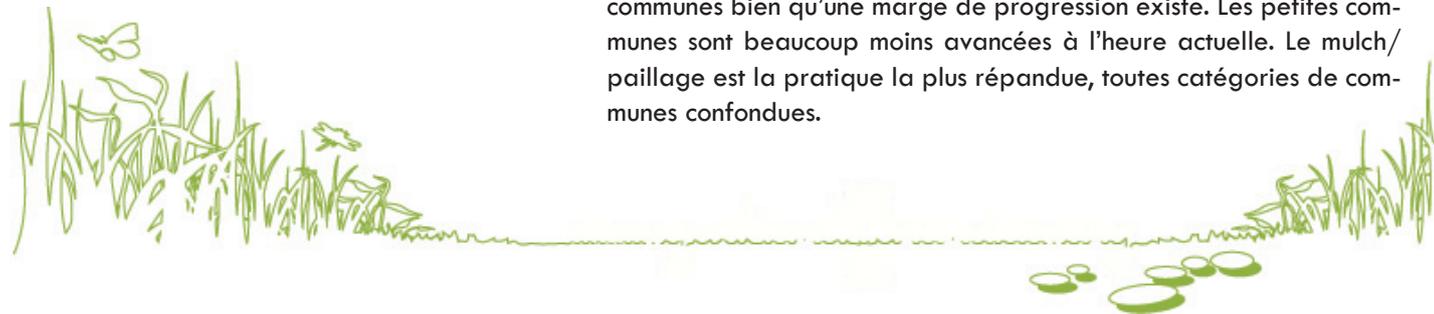
100% des grandes communes,

95,1% des moyennes communes

57,3% des petites communes

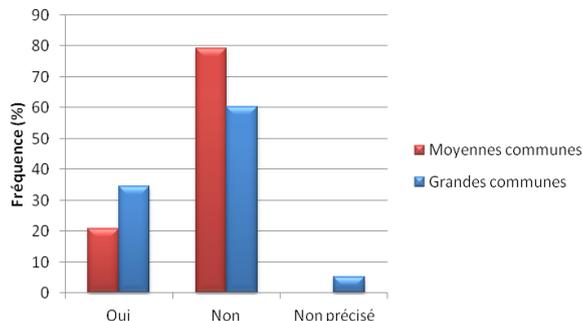
ont mis en œuvre des mesures de limitation de l'utilisation de la ressource en eau.

La limitation de l'utilisation de la ressource en eau est un concept qui semble relativement bien assimilé par les grandes et moyennes communes bien qu'une marge de progression existe. Les petites communes sont beaucoup moins avancées à l'heure actuelle. Le mulch/paillage est la pratique la plus répandue, toutes catégories de communes confondues.



# La prise en compte de la biodiversité

Inventaire ou diagnostic écologique



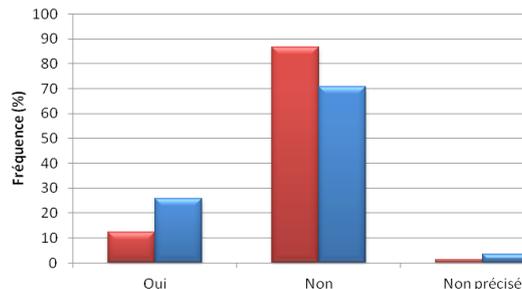
Le nombre d'inventaires réalisés progresse chaque année, preuve que la pratique tend à se développer et rencontre l'intérêt des collectivités.

En analysant les besoins en matière de formation, nous avons également relevé que les grandes communes souhaitent voir se développer davantage de formation en lien avec la biodiversité, et plus particulièrement des formations en botanique.

Les grandes et moyennes communes sont encore peu nombreuses à effectuer un suivi régulier de la biodiversité sur leur territoire.

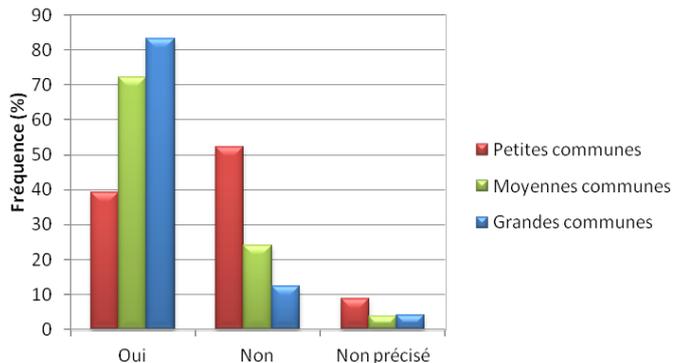
Lorsqu'un tel suivi est réalisé, la majorité des communes impliquent leurs agents techniques dans le suivi. On peut imaginer que ce type de suivi se développera à l'avenir, à mesure que les agents techniques seront formés sur ces thématiques et donc davantage aptes à effectuer ces suivis par eux-mêmes.

Suivi de la biodiversité



# La communication

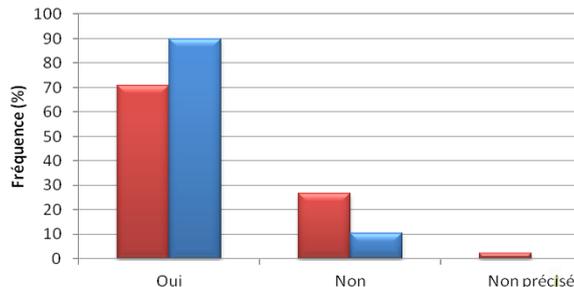
## Démarche de communication envers le grand public



La majorité des grandes et moyennes communes met en place des actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité. Celles-ci ne sont généralement pas en lien direct avec la gestion différenciée mais contribuent plus largement à la sensibilisation au développement durable favorisant indirectement l'acceptation de la gestion différenciée par la population.

83% des grandes communes et 72% des moyennes communes ont accompagné la mise en place de la gestion différenciée d'une démarche de communication. Cela paraît encore trop peu quand on sait que la communication est un élément clé pour l'acceptation de la gestion différenciée par la population. Les principaux supports utilisés par les communes sont les bulletins municipaux, la presse locale, les sites internet ou encore les panneaux informations sur site.

## Actions d'éducation à l'environnement et à la biodiversité





**RÉGION  
NORD-PAS DE CALAIS**

*Partenariat*  
**AGENCE DE L'EAU**  
ARTOIS - PICARDIE

